

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 4 (1912)
Heft: 6

Rubrik: Mouvement syndical international

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fil; à la navigation maritime s'ajoute la navigation aérienne.

Au canal de Suez, qui met plus directement l'Europe en communication avec l'Extrême-Orient, viendra s'ajouter dans quelques mois le canal de Panama qui, pour ne pas avoir avant de longues années la même importance mondiale que le canal de Suez, n'en aura pas moins le mérite de rapprocher commercialement les Etats de l'Est de ceux de l'Ouest, de faire tomber une barrière qui séparait les peuples.

Sous l'impulsion du Japon, c'est la Chine qui s'ouvre à la civilisation moderne: ses anciennes murailles ne sont plus que des ruines historiques et toutes ses portes, depuis la chute de la dynastie des Mandchoux et l'établissement de la république, sont ouvertes au progrès. La Russie avait déjà créé le chemin de fer transsibérien; d'autres lignes ferrées furent construites dans les régions du Caucase et de la mer Caspienne; l'Asie est appelée à avoir bientôt toutes ses vastes régions sillonnées par les grands moyens de transport comme le sont l'Europe et l'Amérique.

L'Afrique va subir le même sort: il est question de construire un chemin de fer qui traverserait l'immense continent noir du Maroc ou de l'Algérie jusqu'au Cap.

L'idée d'un canal sous-marin qui relierait l'Angleterre au continent européen a repris corps.

En France, il est question de créer Paris port de mer, de canaliser le Rhône et la Loire, d'agrandissement et d'approfondissement des ports.

L'électricité continue partout avec succès et rapidité sa révolution, et partout le machinisme transforme les vieux modes de production et d'échange: partout le capitalisme fait son œuvre.

Et son œuvre sera complète quand partout s'élèveront les grandes usines, les banques, les grands magasins, les grandes exploitations agricoles, les transports modernes de toutes sortes; quand tous les vieux régimes esclavagistes et féodaux et les formes patriarcales de petite propriété et de petite production et d'échange seront détruits par la poussée formidable et irrésistible du progrès capitaliste.

Les hobereaux, les boyards, les lords, les radjahs, tous ces nobles terriens de tous les pays qui vivaient en dépourvus leurs serfs ou esclaves, qui réduisaient la situation de leurs sujets à celle des plus parias parmi les parias, sont actuellement menacés par des expropriations d'une nouvelle classe, par les capitalistes qui vont chez eux porter la révolution, le fer rouge de l'exploitation du capital. Leurs esclaves se soumettent à de nouveaux maîtres: deux classes nouvelles se forment dans l'ordre social nouveau, bourgeois et prolétaires.

Les conflits sociaux qui, fatidiquement, éclatent, ne sont plus les mêmes.

Ce sont à présent les grèves, les émeutes contre les bas salaires; ce sont les luttes entre patrons et ouvriers.

Les exploités de toutes races, de toutes couleurs, ne sont guère plus heureux avec leurs nouveaux maîtres.

Les bagnes industriels, avec tout leur cortège de surmenage intense, de mauvaises conditions d'hygiène, de nourriture, de travail, les logements malsains et les épidémies qui en sont les conséquences, la tuberculose et l'alcoolisme, viennent précipiter la dégénérescence des races.

On peut donc être assuré que, de plus en plus, grâce au progrès du machinisme et des moyens de production et de transport, ces classes ouvrières ayant les mêmes besoins et ayant, par conséquent, les mêmes revendications politiques et sociales à faire valoir, s'entendent entre elles et finiront par vouloir, toutes ensemble, faire le même effort de révolution sociale pour procéder à l'expropriation de la classe capitaliste et à la socialisation des grands moyens de production et d'échange.

En somme, le capitalisme simplifie la tâche d'émancipation humaine; son œuvre de transformation sociale était indispensable, et l'heure fatale viendra où il faudra bien qu'à l'ordre bourgeois se substitue l'ordre socialiste.

Le socialisme est d'ordre logique: il est dans l'ordre des choses.

H. Ghesquière.



Mouvement syndical international.

Autriche.

L'Union centrale des métallurgistes d'Autriche a fait paraître son rapport pour 1911. Ce groupe comptait, au 31 décembre 1910, 51,000 membres et, au 31 décembre 1911, ce nombre a monté à 56,121, ce qui constitue un gain de 5121 membres.

Les recettes ont été de 1,239,618.43 couronnes et les dépenses de 1,236,070.36 couronnes, laissant un reliquat de 3548.06 couronnes.

Il a été dépensé 25,968.95 couronnes comme secours aux chômeurs involontaires; 2567.04 couronnes comme secours de voyage; 1572.82 couronnes comme indemnité de déménagement; comme secours aux nécessiteux 9437.73 couronnes; pour indemnités de maladies 2436.53 couronnes et pour défense judiciaire 4097.80 couronnes.

La bibliothèque a été enrichie avec une grande quantité de livres qui ont nécessité une dépense de 16,307.02 couronnes.

Il a été payé 33,136.72 couronnes à la commission syndicale (cotisations pour affiliation et pour la caisse nationale de résistance comprises).

Le journal professionnel de langue allemande *Die österreichischen Metallarbeiter* a été tiré à 50,400 numéros par semaine, le journal tchèque *Kovodelnik* à 11,000 exemplaires, le journal polonais *Metalowie* sur 2000 exemplaires et l'organe italien *Metallurgica* également à 2000 exemplaires.

Allemagne.

L'Union centrale des métallurgistes d'Allemagne a enregistré un progrès considérable. Le tableau suivant en donne une preuve évidente.

Membres	1910	1911	Augmentation
Hommes . .	426,989	473,058	46,069
Femmes . .	23,672	26,063	2,331
Adhérents . .	13,355	16,024	2,669
Ensemble	464,016	515,145	51,129

La recette pour la caisse centrale a augmenté largement; elle était de (compté en marks):

	1910	1911	Augmentation
Entrées	86,784.20	85,084.80	
Cotisations	11,880,886.80	14,977,539.05	
Recettes diverses	198,404.86	193,696.48	
Total	12,166,075.86	15,276,320.33	3,110,244.47

Les dépenses pour les différentes indemnités accordées par la caisse centrale ont augmenté de près de 2 millions de marks:

Indemnités	1909	1910	1911
Services p. voyage	324,051.70	291,254.49	309,649.95
Services pour dé- ménagements . .	90,569.67	98,787.93	124,268.65
Services p. maladie	3,036,547.64	2,745,838.73	3,139,848.91
Service p. chômage	3,199,236.71	1,536,318.11	1,463,324.—
Services p. grèves	577,420.91	2,803,476.40	4,247,667.80
Services p. victimes propag. syndicale	249,845.12	149,500.40	190,973.83
Services p. cas spé- ciaux de nécessité	54,487.05	58,687.55	64,120.50
Services pour décès	78,492.95	88,247.—	104,044.70
Services p. défense judiciaire	52,240.26	43,371.36	79,403.49
Ensemble	7,665,908.01	7,815,592.17	9,723,203.83

L'avoir de la caisse centrale, qui était de 4,112,510.94 marks, est monté à 6,360,419.61 marks.

Amérique.

Le rapport annuel de l'*American Federation of Labour*, la plus grande centrale syndicale américaine, a paru.

L'année 1911 a été excellente pour la Fédération, au point de vue de l'organisation ouvrière:

Le nombre des membres cotisants, qui était de 1,562,112 en 1910, a augmenté jusqu'à 1,756,735 en 1911. Donc 194,623 membres cotisants en plus. C'est le plus grand nombre de membres que la Fédération ait jamais enregistré, et cette dernière forme, avec l'Allemagne et l'Angleterre, les trois plus grandes organisations des centrales syndicales nationales.

Le tableau suivant nous permet de suivre le mouvement du nombre des membres, pendant les quinze dernières années:

Année	Membres cotisants	Année	Membres cotisants
1897	264,825	1905	1,494,300
1898	278,016	1906	1,454,200
1899	349,422	1907	1,538,970
1900	548,321	1908	1,586,885
1901	787,587	1909	1,842,872
1902	1,024,399	1910	1,562,112
1903	1,465,800	1911	1,756,735
1904	1,676,200		

Les 10 plus grands syndicats étaient en 1911:

Syndicats	Nombre des membres
Mineurs (Charbon)	250,400
Charpentiers	194,600
Peintres et décorateurs	67,600
Constructeurs de machines	67,100
Tailleurs	66,800
Travailleurs du vêtement confectionné	52,500
Typographes	51,800
Mineurs (Minerai)	51,300
Fondeurs	50,000
Artistes musiciens	50,000

Les autres membres sont répartis sur un grand nombre de petites organisations locales, dont il en existe des centaines en Amérique. Il résulte bien de ce fait que 1464 organisations locales différentes sont affiliées à la Fédération. Cependant, dans ces dernières années, nous constatons une tendance vers la centralisation. On a créé les soi-disant *Trade-Departments*, groupant les parties similaires d'une même industrie. Cependant, la forme d'organisation préférée est encore toujours l'organisation syndicale locale.



Revue internationale.

La loi sur les retraites ouvrières en France.

Les modifications apportées par la Chambre et le Sénat à la loi des retraites ouvrières sont entrées en vigueur depuis le 1^{er} mai 1912. Les désirs exprimés par les syndicats ouvriers français se trouvent ainsi satisfaits en partie. Comme on l'a fait remarquer dans plusieurs journaux de l'année 1911, la résistance des syndicats se dirigeait contre l'âge de la retraite qu'ils trouvaient trop élevé, le taux qu'ils considéraient comme trop faible, enfin contre les cotisations ouvrières et la capitalisation.

L'article 1^{er} de la loi modifiée est conçu en ces termes: « L'âge normal de la retraite est de 60 ans. Chaque assuré a le droit de faire ajourner jusqu'à l'âge de 65 ans la liquidation de sa retraite ». L'âge de la retraite se trouve ainsi abaissé de 5 ans.

L'article 4 de la loi élève la contribution de l'Etat de 60 à 100 fr. et stipule en outre que cette contribution s'élève d'un dixième pour chaque assuré ayant élevé au moins 3 enfants jusqu'à l'âge de 16 ans. De ce fait toutes les retraites des assurés se trouvent relevées pendant la période de transition, c'est-à-dire pour les hommes et les femmes âgés de 30 à 60 ans au moment de la mise en vigueur de la loi. Pour les assurés plus jeunes, l'abaissement de l'âge de la retraite fait que le montant de celle-ci est plus faible qu'il n'était prévu par la loi du 5 avril 1910. Le taux maximum de la retraite à l'âge de 60 ans n'est que de fr. 307.44, tandis que les dispositions antérieures le fixaient à fr. 393.87 à 65 ans.

Or, comme l'article 1^{er} de la loi modifiée autorise l'ajournement de la retraite jusqu'à l'âge de 65 ans, les jeunes assurés bénéficient également dans ce cas d'une augmentation de la retraite. A l'âge de 60 ans, l'assuré a droit aux 100 fr. de la contribution de l'Etat, et sa retraite s'élève à l'âge de 65 ans à fr. 432.91, ou, s'il a élevé 3 enfants jusqu'à l'âge de 16 ans, à fr. 442.95. Mais il peut aussi décider que la contribution de l'Etat doit être versée en son nom dans la caisse des retraites; alors sa retraite se monte à l'âge de 65 ans à fr. 494.91 ou, dans le cas le plus favorable, à fr. 511.11. D'après les nouvelles dispositions, la retraite se trouve augmentée, à l'âge de 65 ans, de fr. 39.04 et même de fr. 117.24 dans le cas le plus favorable.

Outre ces améliorations, le contingent annuel a été élevé pour les assurés qui ont versé plus de 15 cotisations annuelles et moins de 30. Le texte primitif de la loi stipulait que, dans ce cas, la contribution de l'Etat se